



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES MONTS DU LYONNAIS

Site portail : www.monts-du-lyonnais.fr

Château de Pluvy 69590 POMEYS - Tél. : 04.37.20.16.89 - Fax : 04.78.19.01.05

Courriel : scot.montsdulyonnais@gmail.com



M. Maurice VINCENT

Président du SCOT Sud Loire,

46 rue de la Télématique

BP 811

42 952 SAINT ETIENNE Cedex 9

Pomeys, le 23 septembre 2013

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCOT des Monts du Lyonnais sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire arrêté le 6 juin 2013.

Monsieur le Président,

L'annulation en avril 2012 par jugement du Tribunal Administratif de la version du SCOT Sud Loire approuvée le 3 février 2010 a porté un coup aux efforts fournis par les élus porteurs de ces démarches d'avenir au service d'un projet de territoire que constituent les SCOT. La poursuite de votre travail de mise en cohérence des politiques publiques de développement et d'aménagement sur le Sud Loire, a abouti à la rédaction de cette nouvelle mouture qui respecte désormais les exigences du Grenelle de l'environnement.

Les différentes pièces du projet, qui accompagnaient la notification de l'arrêt du SCOT Sud Loire, ont fait l'objet d'une étude en Bureau du SCOT des Monts du Lyonnais le 2 septembre. Aucun Comité Syndical n'étant programmé avant l'écoulement du délai des 3 mois de consultation des Personnes Publiques Associées, l'avis de notre syndicat est consigné dans le présent courrier qui synthétise les remarques exprimées par les élus présents lors de son dernier bureau.

Economie

Dans le cadre de sa politique de développement économique, le SCOT Sud Loire alloue une surface maximale de 10 hectares nets commercialisables à la commune de Chazelles sur Lyon (car il s'agit d'une centralité du territoire). Cette enveloppe foncière semble en effet nécessaire au maintien du dynamisme économique du bassin de vie qui couvre l'ensemble de l'intercommunalité voire au-delà. Dans son projet de Plan Local d'Urbanisme qu'elle a arrêté le 11 juillet dernier, la municipalité suit cette disposition du SCOT en y faisant figurer une zone d'une surface de 7,2 hectares à vocation d'activités économiques, en extension future de la zone d'activités de Montfuron.

Le Bureau s'interroge toutefois sur les possibilités dont disposera la municipalité pour effectivement utiliser ce potentiel sans compromettre l'activité agricole située à proximité immédiate de cette zone d'activités. En effet, il faut savoir que les élus du SCOT des Monts du Lyonnais ont étudié et accordé en 2010 une demande de dérogation à l'interdiction d'urbaniser des zones naturelles régie par l'article L.122-2 du code de l'urbanisme pour la création d'une ZAC au lieu-dit la Croix Chartier sis sur la commune de Saint Denis sur Coise (commune de la CCFL, Communauté de Communes de Forez en Lyonnais). A l'époque, il a été estimé que l'étude d'opportunité menée sur le territoire intercommunal faisait apparaître qu'il était moins dommageable de localiser la nouvelle zone d'activité nécessaire au développement économique de la communauté de communes à cet endroit, plutôt qu'en extension des sites existants de Chazelles sur Lyon. En témoigne l'extrait suivant de la délibération que nous avons alors prise : *« Enfin, pour ce qui est de l'activité agricole, il s'avère que seuls 8 ha seront urbanisés sur les 13,7 que comporte la zone concernée. Au centre de cette zone, une ancienne ferme sera de plus restaurée. En outre, des discussions sont actuellement en cours avec les agriculteurs concernés par la zone déclassée mais seuls 2 ha étaient jusqu'alors exploités. Enfin, il est ajouté que la seule autre zone d'activités de la communauté de communes de Forez en Lyonnais qui aurait pu être étendue est celle de Montfuron. Or son extension aurait impliquée de prendre des terres exploitées par un GAEC de deux jeunes agriculteurs, ce à quoi se sont refusés les élus de la communauté de communes. Ce projet semble ainsi être celui ayant le moins d'impact au niveau agricole. »* Ces arguments nous ont conduits à donner notre accord à la création de la zone de la Croix Chartier (qui est actuellement en cours de viabilisation) et à son intégration dans la stratégie du SCOT des Monts du Lyonnais ; cette décision a d'ailleurs valu aux élus locaux quelques reproches de la part de la Chambre d'Agriculture de la Loire qui elle s'était positionnée contre ce projet. Rappelons de plus que l'autorisation du Préfet de la Loire était nécessaire à la création de cette zone d'activité en raison de l'absence de continuité avec un tissu urbain existant, contraire aux principes de la loi Montagne.

Evolution démographique

Par ailleurs, le projet de territoire des Monts du Lyonnais lie fortement le développement démographique avec celui de l'emploi. Aussi, si la ville-centre de la CCFL développe une zone d'accueil d'activités économiques et donc de création d'emplois, ces derniers bénéficieront à l'ensemble du bassin de vie. Les membres du Bureau souhaitent donc par ce courrier évoquer la nécessité de développer l'accueil résidentiel sur tout le territoire intercommunal. Si la production de logements prévue au niveau de Chazelles sur Lyon (28 logements par an entre 2014 et 2020 puis 30 entre 2021 et 2030) ainsi que les règles d'aménagement associées (notamment la densité de 25 logements par hectare) correspondent à peu de choses près à celle que le SCOT des Monts du Lyonnais prévoit pour ses bourgs (premier niveau de polarité), il semble indispensable que les autres communes de notre SCOT, concernées par ce bassin d'activités, puissent bénéficier d'une évolution démographique suffisante, c'est à dire telle que proposée actuellement par notre projet (en cours de finalisation).

Cohérence de périmètre de nos SCOT respectifs

Les Monts du Lyonnais constituent une entité géographique depuis toujours et une entité de collectivités depuis plus de 30 ans grâce au SIMOLY – Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais – qui regroupe trois communautés de communes : deux dans le département du Rhône et une dans celui de la Loire, celle de Forez en Lyonnais.

Or peu de temps avant la création du SCOT des Monts du Lyonnais, la commune de Chazelles sur Lyon a décidé d'intégrer le SCOT de Sud Loire. Cette position à priori surprenante a été validée par les Préfets concernés contre toute attente :

- car d'une part répartissant le territoire de la Communauté de Communes Forez en Lyonnais (CCFL) sur deux SCOT (Chazelles rejoignant le SCOT Sud Loire et les neuf autres communes faisant le choix du SCOT des Monts du Lyonnais)
- et d'autre part amputant le SCOT des Monts du Lyonnais de sa commune la plus peuplée.

Le motif invoqué à l'époque par la commune de Chazelles était une certaine urgence pour elle à intégrer un SCOT et que celui des Monts du Lyonnais tardait à se mettre en route. Ce motif est désormais quasiment caduc puisque nos calendriers de SCOT sont quasiment concordants, étant donné que nous envisageons d'arrêter un projet pour les Monts du Lyonnais à la fin de l'année ou en janvier 2014.

Car il faut bien avouer qu'on peut difficilement envisager situation plus complexe et que la notion de cohérence devient ici toute relative. Les deux exemples ci-dessus (sur l'économie ainsi que sur l'évolution démographique) en apportent la preuve. Autre difficulté toujours à titre d'exemple : les données statistiques fournies par l'INSEE nécessaires à l'élaboration du SCOT le sont à l'échelle de la CCFL toute entière et non seulement des neuf autres communes intégrées dans notre SCOT.

L'ensemble des élus du SCOT des Monts du Lyonnais ont regretté et continuent de regretter cet état de fait. Ils pensent que cette notion de cohérence aurait dû amener naturellement la commune de Chazelles sur Lyon à intégrer le SCOT des Monts du Lyonnais. De leur point de vue cette éventualité doit être au moins réfléchie de manière sérieuse et objective dans un avenir proche.

Et dans l'attente d'une telle éventualité, il est indispensable que nos deux SCOT se concertent de manière étroite dès lors qu'ils travaillent sur leurs portions respectives de territoire situées de part et d'autre de la « frontière » commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régis CHAMBE

Président du SCOT des Monts du Lyonnais

